

# RAPPORT ANNUEL

2 0 1 4

sur le prix et la qualité du Service Public  
de Collecte et d'Élimination des Déchets



L'année 2014 a été marquée par les élections municipales dont les résultats ont de facto fait évoluer l'équipe dirigeante du SEDRE.

Ainsi, dès le 16 mai 2014, un nouvel exécutif, un nouveau bureau syndical et une nouvelle dynamique de gestion ont pris place.

En assumant la Présidence du SEDRE, mes priorités étaient d'en assainir la Trésorerie, d'instaurer un réel dialogue, mais surtout de mettre en place une équité entre les tarifs et les services pour les usagers sur notre territoire.

Au 31 décembre, je me réjouis de constater que les objectifs sont atteints et que la confiance est regagnée.

Pour preuve, une grille tarifaire votée à l'unanimité par les délégués et en baisse pour 2015, ainsi qu'un excédent budgétaire dégagé avec des dépenses inférieures aux recettes sur l'année.

Par ailleurs, le SEDRE est également contacté et pris en exemple par des communautés de communes ou syndicats entamant une réflexion sur une tarification incitative.

Des résultats qui, je l'espère, se pérenniseront sur l'année à venir.

Bien sûr il nous reste encore des missions importantes à accomplir ; Nous devons avoir une réflexion sur le devenir de notre système de collecte et il nous faudra innover pour rester sur l'axe que nous nous sommes fixé. Notre cadre de vie doit être notre priorité, pour nous et pour nos enfants.

Stéphane Pradot  
Président

La Loi n°95-101 du février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « Loi Barnier » met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, doit présenter à son Assemblée Délibérante « *un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Elimination des Déchets Ménagers* » et le mettre à la disposition du Public.

Le décret n°200-404 du 11 mai 2000 définit le contenu et la diffusion de ce rapport annuel qui contribue à mieux connaître et faire connaître les conditions techniques organisationnelles et économiques dans lesquelles le Service Public d'Elimination des Déchets est exécuté.

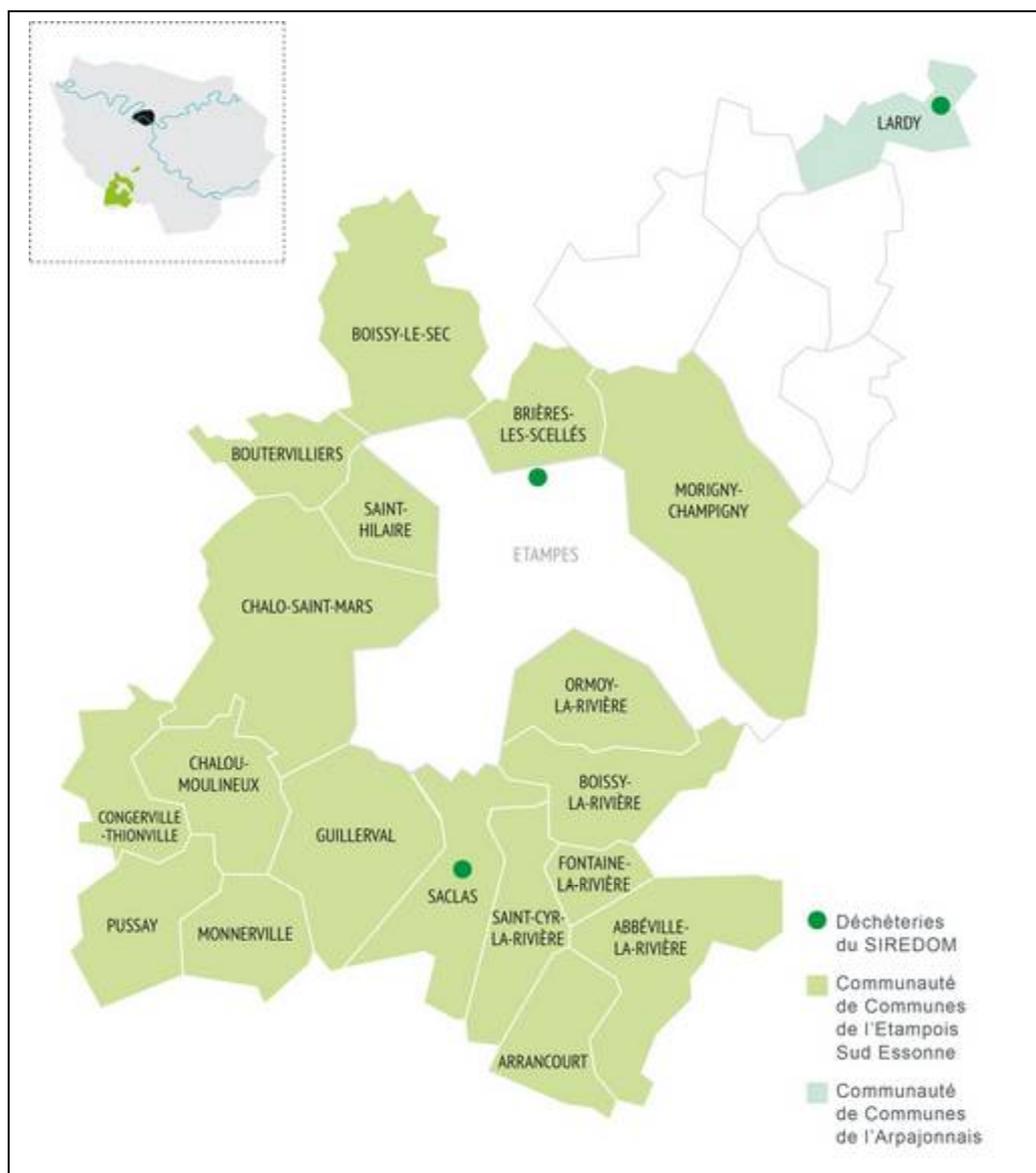
Le Mot du Président	1
Préambule	2
<b><u>Le Syndicat</u></b>	
1. Le territoire	4
2. Les compétences	5
3. L'organisation administrative et fonctionnelle	5
4. Les commissions	7
<b><u>La redevance incitative</u></b>	
1. Principe, mise en place et mise en pratique	8
2. Les abonnés au Service Public d'Élimination des Déchets	8
3. Les bacs à ordures ménagères installés	8
4. La facturation	9
<b><u>La collecte des Déchets Ménagers</u></b>	
1. Externalisation du service de collectes	10
2. Organisation de la collecte	10
3. Les collectes en porte-à-porte	11
4. Les collectes en apport volontaire	12
5. Le Réseau Déchèteries du SIREDOM	13
<b><u>Les indicateurs techniques de la collecte</u></b>	
1. Tonnages des collectes en porte-à-porte	14
2. Comparatif des tonnages entre la TEOM 2009 et la redevance incitative 2014	14
<b><u>Les indicateurs financiers du Services Public d'Élimination des déchets</u></b>	
1. La grille tarifaire	16
2. Les coûts de collecte et de traitement liés au Service Public d'Élimination des Déchets et de gestion de la redevance incitative	17
3. Le compte Administratif 2014	18
<b><u>La communication</u></b>	
1. Un partenariat avec le SIREDOM	19
2. Une communication sur-mesure	19
<b><u>La prévention des déchets</u></b>	
1. Le Programme Local de Prévention des déchets	20

## 1. Le territoire

Le SEDRE, Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes, est un regroupement de 19 communes situées au Sud de l'Essonne dans la région d'Étampes.

Parmi elles, 18 appartiennent à la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne et 1 à la Communauté de Communes de l'Arpajonnais.

Les 19 communes du Syndicat regroupent 21 937 habitants sur un territoire qualifié de semi-rural.



### Les communes adhérentes

Abbeville-la-Rivière	291 habitants
Arrancourt	123 habitants
Boissy-la-Rivière	568 habitants
Boissy-le-Sec	690 habitants
Boutervilliers	388 habitants
Brières-les-Scellés	1115 habitants
Chalo-Saint-Mars	1162 habitants
Chalou-Moulineux	416 habitants
Fontaine-la-Rivière	223 habitants
Congerville-Thionville	232 habitants
Guillerval	796 habitants
Lardy	5578 habitants
Monnerville	399 habitants
Morigny-Champigny	4321 habitants
Ormoy La Rivière	933 habitants
Pussay	2011 habitants
Saclas	1798 habitants
Saint-Cyr-la-Rivière	500 habitants
Saint- Hilaire	393 habitants

source : recensement Insee

## 2. Les compétences

---

Créé dans les années 60, il a aujourd'hui pour mission d'organiser et d'optimiser la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers, verre, végétaux et encombrants) de ses communes adhérentes et d'améliorer leur valorisation par le biais du tri sélectif et la création de supports de communication.

Le SEDRE a reçu de l'ensemble de ses communes adhérentes le transfert de la double compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Il exploite la compétence collecte et a transféré au SIREDOM la compétence traitement ainsi que la collecte du verre en apport volontaire et l'exploitation des déchèteries.

### Les objectifs du SEDRE

- La collecte des déchets ménagers
- La défense des consommateurs
- La défense de l'environnement
- L'équité sur la répartition des coûts

## 3. L'organisation administrative et fonctionnelle

---

Le siège administratif du SEDRE est installé sur l'Ecosite Sud-Essonne du SIREDOM, dans la zone industrielle Sud Essor à Etampes.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 16 mai, le Bureau du Syndicat se compose de la façon suivante :

### **Président**

Thierry BESTARD, *Conseiller municipal à la commune de Lardy*

.....  
**1<sup>er</sup> Vice-président**

Jean-Claude REVEAU, *Maire de la commune d'Ormoy-la-Rivière*

.....  
**2<sup>ème</sup> Vice-président**

Michel PRESLE, *Conseiller municipal à la commune de Monnerville*

.....  
**3<sup>ème</sup> Vice-présidente**

Caroline Gilbert, *Adjoint au Maire de la commune d'Arrancourt*

### **Membres**

Francis BORDERIEUX, *Adjoint au Maire de la commune de Saclas*

Caroline GILBERT, *Adjoint au Maire de la commune d'Arrancourt*

Thierry GUERIN, *Maire de la commune de Congerville-Thionville*

Patrice KOLIVANOFF, *Adjoint au Maire à la commune de Fontaine la Rivière*

Dominique LEROUX, *Adjoint au Maire à la commune de Boissy-la-Rivière*

Suite aux élections municipales, de nouveaux délégués ont été nommés au syndicat. Ceux-ci se sont réunis le 16 mai et lors de ce Comité Syndical, ils ont désigné :

### **Président**

Stéphane PRADOT, *Maire de la commune de St-Hilaire*

.....  
**1<sup>er</sup> Vice-président**

Jean-Claude REVEAU, *Maire de la commune d'Ormoy-la-Rivière*

*Délégué aux finances, au personnel et aux affaires générales*

.....  
**2<sup>ème</sup> Vice-président**

Gregory COURTAS, *Maire de la commune de Pussay*

*Délégué aux collectes*

.....  
**3<sup>ème</sup> Vice-présidente**

Karine NEIL, *Adjoint au Maire à la commune de Morigny-Champigny*

*Déléguée à la communication*

### **Membres**

Thierry GUERIN, *Maire de la commune de Congerville-Thionville*

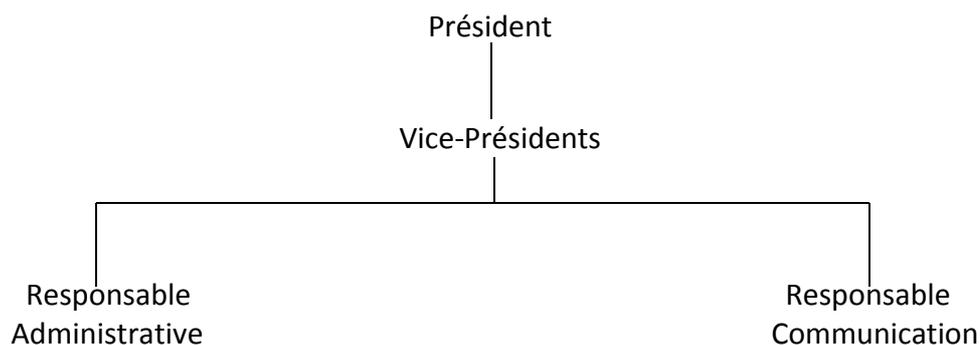
Sylvie JOUARD, *Conseillère municipale à la commune de Brières-Les-Scellés*

Caroline GILBERT, *Adjoint au Maire de la commune d'Arrancourt*

Dominique LEROUX, *Maire de la commune de Boissy-la-Rivière*

Julien PILLAULT, *Conseiller municipal à la commune de Chalo-St-Mars*

## Organisation administrative :



## 4. Les commissions

---

### La commission Finances

Cette commission a été créée afin de mettre en place un plan de redressement des finances du Syndicat avec un budget mensuel. Cette commission a également pour objectif d'élaborer chaque année une grille tarifaire équitable et incitative répondant au mieux aux requêtes des administrés. Elle doit pour ce faire assurer les suivis de collectes, étudier les comportements des usagers et analyser les différents coûts inhérents au fonctionnement global du Syndicat.

### La commission Collectes

Dans le cadre de la redevance incitative, la création d'une commission Collectes s'est avérée indispensable pour étudier l'évolution et l'optimisation des collectes sur les 19 communes du Syndicat.

### La commission Communication

La commission Communication a pour objectif de dresser un plan de communication afin d'accompagner les administrés dans la gestion des déchets, la redevance incitative, le tri et la prévention des déchets. La communication auprès des mairies est également indispensable afin qu'elles puissent relayer les bonnes informations aux usagers et répondre au mieux à leurs interrogations.

### 1. Principe, mise en place et mise en pratique

---

Conformément aux préconisations du Grenelle de l'environnement et face à l'augmentation constante de la production de déchets et à l'accroissement de leurs coûts de gestion, le SEDRE a fait évoluer le mode de financement du service déchets vers un système tarifaire plus transparent et plus juste, favorisant le comportement « eco-responsable » de ses citoyens : La Redevance Incitative à la réduction et au tri des déchets.

Auparavant, les usagers du Syndicat étaient assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), basée uniquement sur la valeur locative de leur logement et intégrée dans la taxe foncière, donc sans lien direct avec leur comportement de tri et la gestion des déchets.

Depuis janvier 2011, la Redevance Incitative, remplaçant définitivement la TEOM, est plus équitable pour tous car proportionnelle à l'utilisation réelle du Service déchets faite par chaque usager.

Dans le cadre d'une redevance, le prix payé par l'utilisateur varie en fonction du service rendu. C'est le principe simple et communément adopté par l'ensemble des services aux usagers tels que l'alimentation en eau et en électricité.

Pour quantifier l'utilisation du service de collecte de ses usagers, le SEDRE a choisi de prendre en compte le volume et le nombre d'enlèvements des bacs à déchets. Il a ainsi été remis à chaque foyer un nouveau bac à ordures ménagères résiduelles (gris à couvercle bordeaux), dont la taille varie selon le nombre de personnes au foyer.

Ce bac est équipé d'une puce électronique type PC05 destinée à enregistrer systématiquement le nombre de vidages du bac par le véhicule de collecte et les dates auxquels ils ont lieu.

Grâce à un système informatique embarqué sur les bennes, le SEDRE peut connaître l'utilisation réelle du service de collecte foyer par foyer et établir une facturation individualisée.

### 2. Les abonnés au Service Public d'Élimination des Déchets

---

Au 31 décembre 2014, le SEDRE compte 8 464 abonnés au Service, répartis en 5 catégories :

- Particuliers
- Immeubles
- Commerçants
- Administrations
- Divers

Comme le stipule le règlement sanitaire départemental et le règlement du service du SEDRE, l'adhésion des particuliers au Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) est obligatoire.

Seuls les professionnels peuvent y déroger en fournissant au SEDRE une copie de leur contrat les liant à un prestataire de collecte et traitement.

Par ailleurs, les administrés ont l'obligation de confier leurs déchets au SPED, les dépôts sur la voie publique et autres lieux étant prévus et réprimés par le code de l'environnement.

Il est important de rappeler que cet abonnement comprend la collecte des ordures ménagères mais également celle du tri, des encombrants, des végétaux (*pour les communes concernées*) et l'accès libre aux déchèteries.

### 3. Les bacs à ordures ménagères installés

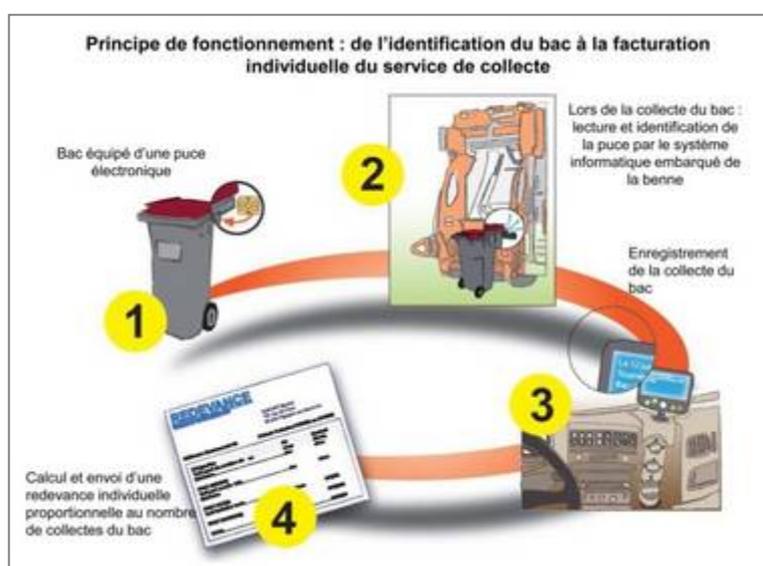
Au 31 décembre 2014, le Syndicat compte 8 801 bacs à ordures ménagères homologués SEDRE/ PLASTIC OMNIUM installés. Le SEDRE met à disposition de ses abonnés 6 volumes de bac : 80L / 120L / 180L / 240L/ 360L/ 660L

#### Nombre de bacs installés par volume et par commune au 31 décembre 2014

Communes	80L	120L	180L	240L	360L	660L	Total
Abbeville-la-Rivière	33	63	31	6	3	0	136
Arrancourt	21	18	8	3	0	0	50
Boissy-la-Rivière	74	106	42	12	1	13	248
Boissy-le-Sec	93	102	48	11	2	1	257
Boutervilliers	28	67	48	9	7	1	154
Brières-les-Scellés	127	184	95	24	3	14	447
Chalo-Saint-Mars	137	203	110	36	7	4	497
Chalou-Moulineux	66	67	32	18	2	0	185
Congerville-Thionville	22	37	18	12	0	0	89
Fontaine-la-Rivière	19	36	14	3	1	5	78
Guillerval	102	120	83	20	5	13	343
Lardy	563	736	559	151	63	57	2129
Monnerville	55	59	38	14	1	2	169
Morigny-Champigny	467	657	335	118	40	122	1739
Ormoy La Rivière	110	145	82	23	11	11	382
Pussay	232	265	200	61	26	20	804
Saclas	244	253	132	36	6	38	709
Saint-Cyr-la-Rivière	69	85	37	20	0	0	211
Saint- Hilaire	55	73	28	11	1	0	168
<b>Total</b>	<b>2517</b>	<b>3276</b>	<b>1940</b>	<b>588</b>	<b>179</b>	<b>301</b>	<b>8801</b>

### 4. La Facturation

Le montant total facturé aux communes en 2014 est de 2 530 509,10€ (CCESE : 1 866 681 ,74€ et CCA 663 827,36€).



### 1. Externalisation du service de collectes

---

Le SEDRE exploite la compétence collecte des déchets ménagers à savoir les ordures ménagères, les déchets recyclables, les végétaux et les encombrants, la collecte du verre en apport volontaire étant déléguée au SIREDOM (*Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères*).

Le Syndicat a fait le choix d'externaliser ce service.

Europe Services Déchets est le prestataire de collecte des déchets ménagers du SEDRE depuis septembre 2004, avec un marché renouvelé en 2009 pour une durée de 8 ans.

Europe Services Déchets est une filiale d'Europe Service Groupe. Ses spécialités sont : La localisation et maintenance des bennes, la collecte des déchets, la gestion des conteneurs...

Il assure des prestations adaptées à la nature des opérations dans le respect de l'environnement et de la santé publique.

### 2. Organisation de la collecte

---

#### Les moyens humains

L'effectif d'Europe Services déchets affecté au marché du SEDRE est composé :

D'une équipe de management comprenant :

- 1 directeur d'agence
- 1 responsable d'exploitation
- 1 responsable Qualité, Environnement et Sécurité
- 1 planificateur

D'une équipe opérationnelle comptant :

- 1 chef d'équipe
- 4 chauffeurs
- 8 ripeurs

#### Les moyens matériels

4 bennes ont été dédiées à la collecte du SEDRE.

Les 4 bennes sont utilisées pour l'ensemble des collectes et toutes sont équipées du système informatique embarqué de Plastic Omnium.

#### Le planning des collectes

Les collectes du SEDRE sont réparties en 4 flux :

- Les ordures ménagères
- Les emballages/papiers et journaux-magazines
- Les végétaux
- Les encombrants

Les collectes s'organisent sur 5 jours du lundi au vendredi, de la façon suivante :

VILLES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
ABBEVILLE LA RIVIERE		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
ARRANCOURT		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
BOISSY LA RIVIERE		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
BOISSY LE SEC		ORDURES MENAGERES		EMB/PAPIER	
BOUTERVILLIERS				EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES
BRIERES LES SCELLES		ORDURES MENAGERES		EMB/PAPIER	
CHALO ST MARS		ORDURES MENAGERES		EMB/PAPIER	
CHALOU MOULINEUX		ORDURES MENAGERES			EMB/PAPIER
CONGERVILLE THIONVILLE		ORDURES MENAGERES			EMB/PAPIER
FONTAINE LA RIVIERE		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
GUILLERVAL		EMB/PAPIER			ORDURES MENAGERES
LARDY	VEGETAUX		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES	
MONNERVILLE		ORDURES MENAGERES			EMB/PAPIER
MORIGNY CHAMPIGNY	VEGETAUX			EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES
ORMOY LA RIVIERE		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
PUSSAY		ORDURES MENAGERES			EMB/PAPIER
SACLAS		EMB/PAPIER			ORDURES MENAGERES
ST CYR LA RIVIERE		EMB/PAPIER	ORDURES MENAGERES		
ST HILAIRE	VEGETAUX	ORDURES MENAGERES		EMB/PAPIER	

Les communes du Syndicat bénéficient de 2 collectes d'encombrants annuelles.

### 3. Les collectes en porte-à-porte

Le SEDRE collecte en porte-à-porte les ordures ménagères, les emballages/papiers et journaux-magazines, les végétaux et les encombrants.

Toutes les collectes sont effectuées le matin à partir de 05h00. Néanmoins, les bacs doivent être sortis la veille.

#### Les ordures ménagères

Les collectes d'ordures ménagères ont lieu une fois par semaine sur l'ensemble du territoire.

Seuls les bacs gris à couvercle bordeaux homologués par le SEDRE sont collectés.

#### **Les emballages/papiers et journaux-magazines**

Ces collectes, appelées bi-flux (car ramassées dans un même bac), ont également une fréquence hebdomadaire pour les 19 communes du Syndicat.

Les emballages et les papiers sont collectés dans les anciens bacs d'ordures ménagères ou dans des bacs de tri prévus à cet effet. Ils doivent être déposés en vrac dans les conteneurs.

#### **Les végétaux**

Seules 3 communes du SEDRE ont fait le choix d'une collecte de déchets verts en porte-à-porte : Lardy, Saint-Hilaire et Morigny-Champigny.

Les collectes ont lieu du 24 mars au 1<sup>er</sup> décembre, à raison d'une fois par semaine sauf les mois de juillet et août où la fréquence est bi-mensuelle.

#### **Les encombrants**

Le SEDRE prévoit deux collectes d'encombrants par an et par commune.

Elles se déroulent entre janvier et février pour le 1<sup>er</sup> passage et entre septembre et octobre pour le 2<sup>ème</sup>.

### **4. Les collectes en Apport Volontaire**

---

5 types de bornes d'apport volontaire sont mises à la disposition des administrés par le SEDRE : des bornes à verre, des bornes papiers, des bennes à déchets verts, des bornes textiles et 1 borne à emballages.

#### **Les bornes à verre**

*Nombre exact de bornes à verre : éléments non confirmés par le SIREDOM*

Le nombre de bornes à verre a progressivement évolué suite à la suppression de la collecte en porte-à-porte en juillet 2010.

Le SEDRE a délégué au SIREDOM la gestion et la collecte de ces bornes.

#### **Les bornes papiers**

Le SEDRE compte 6 bornes papiers sur son territoire :

Boissy-le-Sec	3
Chalo-Saint-Mars	1
Chaloux-Moulineux	2

Ces bornes sont anciennes puisqu'elles datent de la mise en place de la collecte sélective. Elles continuent néanmoins à être régulièrement utilisées par les administrés malgré le ramassage en porte-à-porte.

#### **Les bennes à Déchets Verts**

Seules 2 communes du SEDRE disposent de bennes d'apport volontaire à végétaux.

- 2 à Brières-les-Scellés

- 1 à Boutervilliers

## Les bornes textiles

Afin de renforcer la collecte des textiles usagés sur son territoire, le SEDRE a développé un partenariat avec l'éco-organisme Ecotextile. 19 bornes d'apport volontaire de cet organisme mais également d'autres structures sont ainsi installées sur différentes communes.

La gestion de ces bornes ne relève pas du SEDRE mais des éco-organismes en question.

Le SEDRE compte 19 bornes sur son territoire :

Boissy-le-Sec	1 (Ecotextile)	Morigny-Champigny	6 (3 Ecotextile)
Brières-les-Scellés	2	Ormoy-La-Rivière	1 (Ecotextile)
Chalo-Saint-Mars	1	Pussay	3
Guillerval	1 (Ecotextile)	Saclas	2
Lardy	2		

## 5. Le Réseau Déchèteries du SIREDOM

Le SIREDOM a développé sur son territoire un véritable réseau de déchèteries.

Ouvertes à tous les habitants et professionnels des communes du Syndicat, les déchèteries sont des espaces de tri où les administrés peuvent déposer leurs déchets non collectés par le circuit de ramassage des ordures ménagères.

Les déchets, triés dans leurs bennes sont ensuite orientés vers des filières adaptées permettant leur recyclage, leur valorisation énergétique ou leur stockage.

L'accès pour les particuliers est gratuit, tandis que celui des professionnels (dépôts des déchets d'activités économiques) est payant. Dans les deux cas, il faut être muni d'une carte pour y accéder.

Le réseau compte 15 déchèteries et 1 déchèterie mobile.

12 d'entre elles accueillent les déchets des acteurs d'activités économiques.

3 se trouvent sur le territoire du SEDRE : Saclas, Lardy et Etampes – Brières les Scellés.

Sur les 94 821 tonnes collectées sur l'ensemble du Réseau, 3 377.74 tonnes proviennent du SEDRE.

### Tonnages par type de déchets

	2014	2013	2012	Evolution 2014/2013
Tout venant valorisable	405.57	490.46	482.32	-21%
Cartons	7.93	16.14	22.42	-104%
Déchets verts	1068.29	994.73	950.30	7%
Tout venant enfouissable	961.21	2471.78	2429.13	-157%
Gravats	831.56	1512.22	1209.91	-82%
Métaux	59.11	117.85	106.73	-99%
DDM*	9.82	54.81	51.51	-458%
Plâtre	34.26	-	-	100%
Total	3377.74	5657.99	5252.32	-68%

\*Déchets dangereux des ménages

## LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

### 1. Tonnages

En 2014, 7 090 tonnes tous flux confondus ont été collectées sur le territoire du SEDRE.

	Tonnages	Ratio SEDRE kg/hab/an	Ratio SIREDOM kg/hab/an
Ordures Ménagères ( <i>porte-à-porte</i> )	3 011	137	274
Emballages ( <i>apport volontaire</i> )	2.8	0.13	22
Papiers et journaux-magazines ( <i>apport volontaire</i> )	14	0.6	17
Emballages/Papiers et journaux-magazines ( <i>porte-à-porte</i> )	1 538	70	43
Encombrants ( <i>porte-à-porte</i> )	322	15	9
Végétaux ( <i>porte-à-porte et apport volontaire</i> )	1 567	71	60
Verre ( <i>apport volontaire</i> )	635	29	20

Bilan qualitatif de la collecte des emballages/papiers et journaux-magazines :

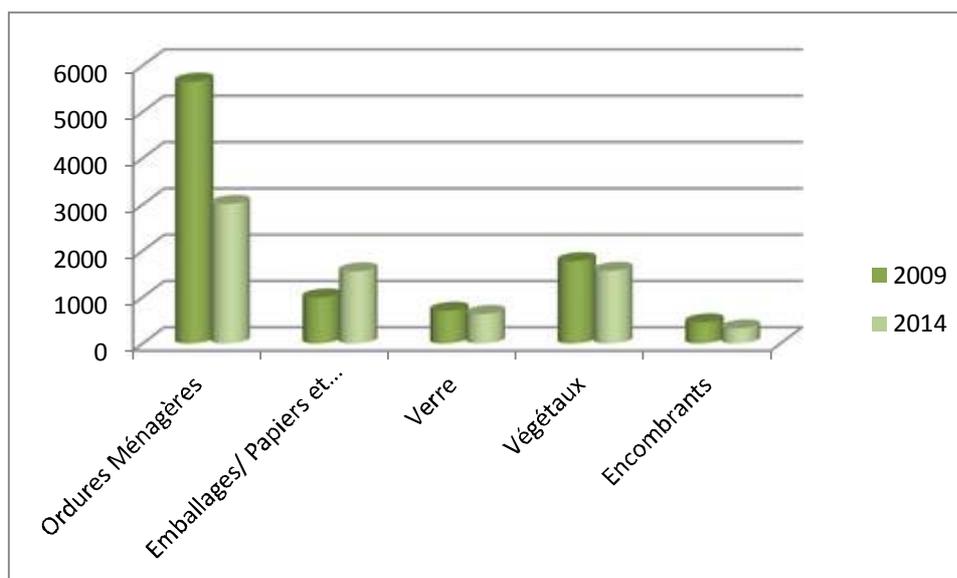
	SEDRE bi-flux			SIREDOM bi-flux
	% de refus	Nbre d'échantillon/an	Nbre de déclassement/an	% refus
<b>2014</b>	18.97	23	8	21.68
<b>2013</b>	16.91	24	-	21.35
<b>2012</b>	18.57	24	-	20.00
<b>2011</b>	16.99	24	1	17.46
<b>2010</b>	17.13	20	2	19.33

### 2. Comparatif des tonnages entre la TEOM 2009 et la Redevance Incitative 2014

Tonnages 2009 en TEOM		
Ordures Ménagères	5650	
Papiers apport volontaire	351	= 991
Emballages/papiers et journaux-magazines porte-à-porte	640	
Verre porte-à-porte	396	= 704
Verre apport volontaire	308	
Végétaux porte-à-porte et apport volontaire	1774	
Encombrants	452	

### Tonnages 2014 en Redevance Incitative

Ordures Ménagères	3011	
Papiers apport volontaire	14	= 1555
Emballages apport volontaire	2.8	
Emballages/ papiers et journaux-magazines porte-à-porte	1538	
Verre apport volontaire	635	
Végétaux porte-à-porte et apport volontaire	1567	
Encombrants	322	



## LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DECHETS

### 1. La grille tarifaire du SEDRE

**Secteur 1 : Abbéville la Rivière, Arrancourt, Boissy la Rivière, Boissy le Sec, Chalo St Mars, Chalou Moulineux, Congerville-Thionville, Fontaine la Rivière, Guillerval, Monnerville, Ormoy la Rivière, Pussay, Saclas, St Cyr la Rivière**

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90
Abonnement collecte végétaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forfait 18 levées/an	119,43	156,15	211,05	265,95	375,93	690,21
Prix de la levée supplémentaire	6,64	8,68	11,73	14,78	20,89	38,35

Minimum facturable	150,33	187,05	241,95	296,85	406,83	721,11
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

**Secteur 2 : Saint Hilaire, Lardy, Morigny-Champigny**

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90
Abonnement collecte végétaux	38,09	38,09	38,09	38,09	38,09	38,09
Forfait 18 levées/an	119,43	156,15	211,05	265,95	375,93	690,21
Prix de la levée supplémentaire	6,64	8,68	11,73	14,78	20,89	38,35

Minimum facturable	188,42	225,14	280,04	334,94	444,92	759,20
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

**Secteur 3 : Boutervilliers, Brières les Scellés**

Modèle de bac	80 l	120 l	180 l	240 l	360 l	660 l
Abonnement service de base	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90	30,90
Abonnement collecte végétaux	22,46	22,46	22,46	22,46	22,46	22,46
Forfait 18 levées/an	119,43	156,15	211,05	265,95	375,93	690,21
Prix de la levée supplémentaire	6,64	8,68	11,73	14,78	20,89	38,35

Minimum facturable	172,79	209,51	264,41	319,31	429,29	743,57
--------------------	--------	--------	--------	--------	--------	--------

**1 seul et unique changement de bac gratuit.**

Tarifs du second changement de bac	80 L	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
	40 €	41 €	49 €	51 €	76 €	157 €

Tarifs des bacs de tri	120 L	180 L	360 L	660 L
	25 €	35 €	45 €	110 €

Tarifs des composteurs	Plastique	Bois	Bio-seau
	5 €	6 €	0.50 €

**Tarifs des bacs dédiés aux manifestations communales : 37,97 €**

La grille tarifaire est élaborée chaque année par la commission finances.

La tarification est structurée en 2 parts.

Une part fixe identique et obligatoire pour chaque redevable par logement (producteur de déchets). Il s'agit de l'abonnement au Service Public d'Élimination des Déchets couvrant les charges fixes du service (administration, entretien, gestion des bacs, amortissement). Cet abonnement inclut, pour les communes qui en ont fait le choix, une part liée au service spécifique de collecte des végétaux.

Une part variable incitative au tri et proportionnelle au volume du (des) bac(s).

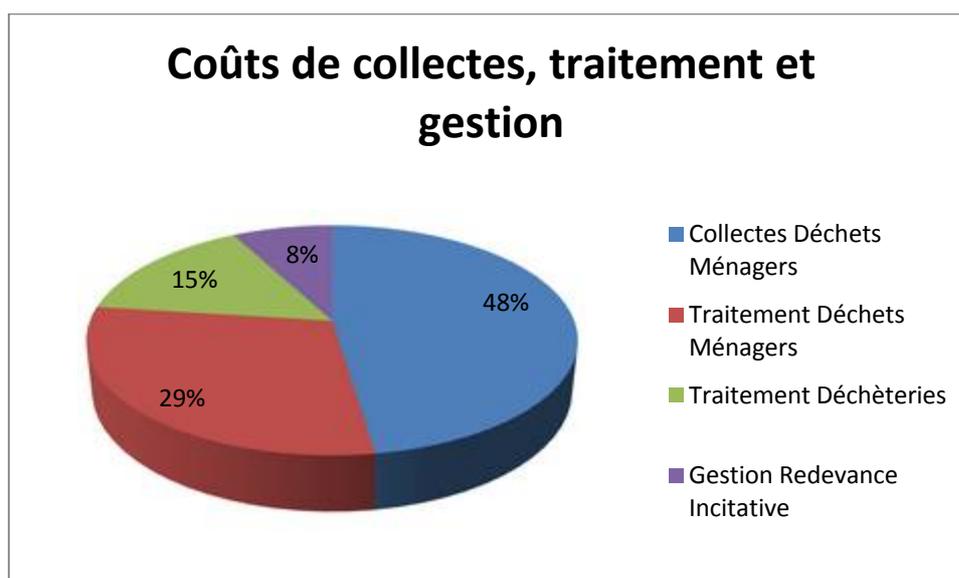
Cette part correspond à l'utilisation du Service Public d'Élimination des Déchets. Elle comprend le forfait annuel de 18 levées ainsi que les éventuelles levées supplémentaires.

Ce forfait est actuellement fixé à 18 vidages par an et est remis en cause chaque année par délibération syndicale.

Cette part inclut également les autres collectes (emballages et papiers, verre, végétaux et encombrants) ainsi que le prix du traitement des déchets collectés et, enfin, l'accès libre au réseau déchèteries du SIREDOM.

## 2. Les coûts de collecte et de traitement liés au Service Public d'Élimination des Déchets et de gestion de la redevance incitative

	Montant payé	Ratio par habitant
Coûts de collectes (ESD)	1 095 126,19 €	49.92 €
Coûts de Traitement Déchets Ménagers (SIREDOM)	676 112.40 €	30.82 €
Coûts de Traitement Déchèteries (SIREDOM)	349 851.16 €	15.94 €
Coûts de Gestion Redevance Incitative (Plastic Omnium)	178 512.56 €	8.13 €
Recettes : Retours filières Eco-Emballages	236 440.64 €	10.78 €
Recettes : Retours filières Ecofolio	<i>Éléments non reçus</i>	



### 3. Le Compte Administratif 2014

Le compte administratif 2014 a été présenté au Comité syndical le 2 avril 2015. Il a été approuvé à l'unanimité.

#### Dépenses 2014

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Charges à caractère général*	1 420 353.62	Immobilisation incorporelles	0.00
Charges de personnel et frais assimilés	120 591.98	Immobilisation corporelles	1 716.00
Autres charges de gestion courante**	1 021 047.67	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 716.00</b>
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 561 993.27</b>	Dotations, fonds divers et réserves	0
Charges financières	25 209.43	Emprunts et dettes assimilées***	110 308.73
Charges exceptionnelles	21 044.42		
<b>Total des dépenses réelles d'Exploitation</b>	<b>2 608 247.12</b>	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>112 024.73</b>

#### \*Charges à caractère général :

- Prestations de collectes par Europe Service Déchets : 1 095 126.19 € (*montant facturé 1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre 2014*)
- Prestations de gestion de redevance incitative par Plastic Omnium : 178 512.56 €

#### \*\*Autres charges de gestion courante :

Le montant facturé au cours de l'année comprend :

- Traitement des déchets
- Déchèteries
- Fournitures de bacs de tri, composteurs
- Location immobilière (bureaux SEDRE –Ecosite Sud Essonne)

#### \*\*\* Remboursement de la dette :

Emprunt Crédit Agricole : 79 036.91 €

Emprunt Caisse Epargne : 56 481.25 €

SIREDOM : 117 768.49 € - Ce remboursement est inclus dans les sommes globales versées au SIREDOM

#### Recettes 2014

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Subventions d'exploitation	350 111.27	Emprunts et dettes assimilées	0.00
Autres produits de gestion courante	2 094 978.48		
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 445 089.75</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0.00</b>
Excédent année antérieure	406 770.74		
Produits exceptionnels	56 313.05	Amortissement des immobilisations	18 333.00
<b>Total des recettes réelles d'Exploitation</b>	<b>2 908 173.54</b>	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>18 333.00</b>

## 1. Un partenariat avec le SIREDOM

### Le grand Public

Le SIREDOM a pour rôle d'accompagner ses collectivités adhérentes pour promouvoir les gestes de prévention des déchets et améliorer la qualité du tri.

Pour ce faire, il développe des moyens et outils de communication adaptés aux différents publics que le SEDRE relaye auprès de ses 19 communes.

Ainsi, le SEDRE veille à ce que les mairies soient continuellement dotées en publications à destination des administrés telles que : le guide du tri, le guide des déchèteries, les différents guides de prévention des déchets, etc.

Il diffuse également largement tous les documents au cas par cas, selon les besoins et les demandes des administrés.

### Les scolaires

Le SIREDOM met également à disposition une équipe d'agents de communication assurant, entre autre, des animations auprès des scolaires.

12 interventions dans les écoles ont été organisées en 2014 sur le territoire du SEDRE.

Participation de l'école Alphonse Daudet de Morigny-Champigny au tournoi « Trions mieux, jetons moins, agissons pour demain » du SIREDOM.

## 2. Une communication sur mesure

Depuis la mise en place de la redevance incitative, le SEDRE communique pour sa part auprès de ses habitants mais également auprès de ses élus.

Pour ce faire, il exploite son site internet mais diffuse également avec chaque facture annuelle une lettre d'information réalisée en interne.

Il n'hésite pas à communiquer plus précisément sur des thématiques bien précises suivant l'actualité du Syndicat, en fournissant des supports ou articles clé en main aux communes et aux délégués. Le SEDRE a la volonté de répondre au plus près aux besoins de ses administrés.



Un site internet



Une Lettre d'information



Des consignes de collectes

### 1. Le Programme Local de Prévention des déchets (PLP)

---

Le SEDRE est couvert par le PLP porté par le SIREDOM.

#### Promotion du compostage domestique

Depuis le début de l'opération compostage en 2006, le SEDRE a distribué 5 497 composteurs sur son territoire.

#### Récupération des textiles

Un partenariat a été développé avec l'éco-organisme EcoTextile afin de renforcer la collecte des textiles sur le territoire.

Leur bornes et leur emplacement font régulièrement l'objet d'une analyse permettant d'optimiser leur récupération.



Composteur Plastique



Bio seau



Composteur Bois



Borne textiles





**Syndicat d'Elimination des Déchets de la Région d'Etampes**

**ECOSITE SUD ESSONNE – 15-17 rue de la Butte Cordière – 91150 ETAMPES**

**Téléphone : 01.64.94.56.21 - [sedre91@orange.fr](mailto:sedre91@orange.fr)**

**[www.sedre91.fr](http://www.sedre91.fr)**